


Juin 2019

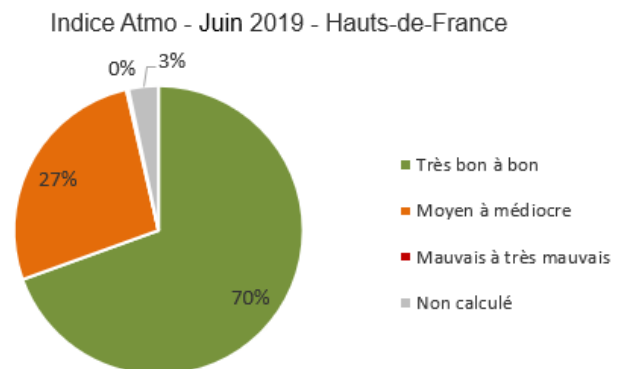
Indices de la qualité de l'air

En juin la qualité de l'air en Hauts-de-France s'est dégradée par rapport au mois de mai passant de 75 % d'indices « très bons à bons » à 70 % en juin.

Durant ce mois, 27 % des indices ont été « moyens à médiocres ».

L'indice « mauvais » (indice 8) a été relevé 1 seule fois le 26 juin à Saint-Quentin (02), lié aux particules en suspension PM10 (inférieurs à 10 micromètres).

Par comparaison à la même période en 2018, la qualité de l'air est meilleure. En juin 2018, 64% des indices étaient « bons à très bons », 34% des indices étaient « moyens à médiocres » et 1 % des indices étaient « mauvais à très mauvais ».



66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum (µg/m ³)	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	337,7	Grande-Synthe (59) Proximité industrielle	11/06 à 17h	Valeur limite : 350 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	108,4	St Pol/Mer (59) Proximité automobile	23/06 à 21h	Valeur limite : 200 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	177,1	Saint-Quentin Stade (Philippe Roth) (60) / Urbaine	25/06 à 15h	Objectif à long terme : 120 µg/m ³ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	62	Cartignies (59) Rurale	26/06	Valeur limite : 50 µg/m ³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	44,8	Cartignies (59) Rurale	26/06	Recommandation de l'OMS : 25 µg/m ³ en moyenne journalière

*µg/m³ : microgramme (1.10⁻⁶ g) par mètre cube

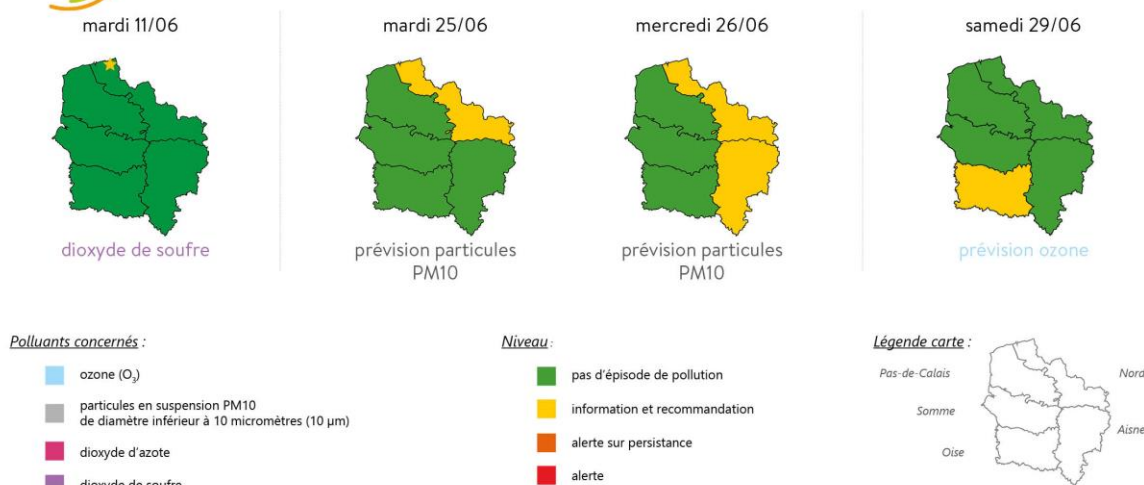
**fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

Épisodes de pollution de l'air

2019

Épisode de pollution dans les Hauts-de-France



La région Hauts-de-France a connu au mois de juin, 3 épisodes de pollution de l'air aux particules en suspension PM10 (inférieures à 10 micromètres), à l'ozone et au dioxyde de soufre en niveau d'information et de recommandation :

- **Le 11 juin 2019** en dioxyde de soufre à Grande Synthe (59) uniquement.
- **Le 25 et 26 juin 2019** pour les particules PM10 sur les départements du Nord et de l'Aisne (le 26 juin uniquement).
- **Le 29 juin 2019** en ozone sur le département de l'Oise uniquement.

L'épisode de pollution au **dioxyde soufre**, s'explique par une **hausse des émissions industrielles** proches du site de mesure de **Grande-Synthe** (59).

Le 25 juin, l'épisode de pollution est resté localisé sur le Dunkerquois. Il était lié aux émissions locales de particules (en lien avec l'activité industrielle), qui sont venus s'ajouter à un niveau de fond modéré.

L'épisode de pollution à **l'ozone du 29 juin** est lié aux polluants présents dans l'air, qui ont réagi avec **l'ensoleillement fort** et **les températures élevées** pendant cette période pour former de l'ozone.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lorsqu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour-même ou le lendemain.

Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont :

Les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

Indices pollens

Prélèvements de pollens sur le capteur d'Atmo Hauts-de-France situé à Boves (80).

En juin, la région a enregistré **un risque allergique aux pollens fort (indice 4) dû aux graminées.**



Le risque allergique au pollen correspond à l'exposition aux pollens. Il prend en compte :

- le nombre de grains de pollens dans l'air,
- le potentiel allergisant des plantes.

Le risque allergique est défini sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très élevé).

[En savoir plus](#)